



appel de notre accord en commun

Par **julie2652**, le **08/10/2012** à **14:46**

Bonjour

par la presente, je m'adresse a vous pour m'informer de mes droits maternelle .
suite a ma séparation nous avons passé au juge des enfants en mai 2012 avec un accord commun .

Cette accord commun dit que ma fille va chez son père un jour par semaine et tout les week-end .

Au jour d'aujourd'hui je veux faire appel de cette accord commun car ma fille grandit et je peux pas profiter de mes week-ends avec elle , la semaine c est l'ecole et 20h elle est couchée.
pensez vous que si je fais appel j'ai des chances d'avoir ma fille le week-end un week-end sur deux??? tout en la gardant la semaine pour lecole

Je ne travaille pas et le papa travail.

le papa n'est pas du tout d'accord que je face appel a notre accord commun comment tout sa va se tourner??

merci de m'éclaircir.